



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 41
2023

Bulletin officiel n° 41 du 2 novembre 2023

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2023/Hebdo41-0>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Lyon

Programmes des concours d'admission à l'École normale supérieure de Lyon (séries lettres et arts, langues vivantes et sciences humaines) - session 2024 - modification

→ [Arrêté du 11-10-2023](#) – NOR : ESRS2327522A

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée - session 2024

→ [Arrêté du 11-10-2023](#) – NOR : ESRS2327512A

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université de Mulhouse – Haute-Alsace (groupe II)

→ [Arrêté du 16-8-2023](#) – NOR : ESRD2327206A

Nomination

Directeur général des services (DGS) de Centrale Lille (groupe III)

→ [Arrêté du 1-9-2023](#) – NOR : ESRD2327282A

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur

→ [Arrêté du 19-10-2023](#) – NOR : ERSR2328440A

École normale supérieure de Lyon

Programmes des concours d'admission à l'École normale supérieure de Lyon (séries lettres et arts, langues vivantes et sciences humaines) - session 2024 - modification

NOR : ESRS2327522A

→ Arrêté du 11-10-2023

MESR - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2012-715 du 7-5-2012 ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 17-11-2022 ; arrêté du 6-7-2023

Article 1 – À l'article 3 de l'arrêté du 6 juillet 2023 susvisé, après les mots « - en langue arabe : *al-Munǧid fī l-luġa wa l-a'lām* », il est inséré les mots : « et *Al-Mu'ǧam al-wasīt* ».

Article 2 – Le président de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 11 octobre 2023,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée - session 2024

NOR : ESRS2327512A

→ Arrêté du 11-10-2023

MESR - DGESIP - DGRI - C-ESR A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 11 octobre 2023 :

1° Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité sont, conformément aux dispositions de l'article 21 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié relatif aux conditions d'admission à l'École nationale des chartes, les suivants :

Section A

Histoire médiévale : les pouvoirs locaux : les cadres, les hommes, les territoires (Ve-XVe siècles).

Histoire moderne : vivre sa foi en France (XVIe siècle-1815).

Section B

Histoire médiévale : le royaume de France, de l'avènement du roi Eudes (888) à la mort de Philippe Auguste (1223).

Histoire moderne : vivre sa foi en France (XVIe siècle-1815).

Histoire contemporaine : les mondialisations des années 1880 au milieu des années 1930.

Histoire des arts : le récit dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.

Géographie : la France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

Version latine et version grecque : la guerre et la paix.

2° Les programmes des épreuves orales d'admission sont, conformément aux dispositions de l'article 22 du même arrêté, les suivants :

Section A

Histoire médiévale : de la Gaule du IVe siècle à la France de la fin du XVe siècle.

Histoire moderne : la France, du XVIe siècle à 1815.

Histoire contemporaine : la France, du congrès de Vienne au traité de Maastricht.

Section B

Histoire médiévale : le royaume de France, de l'avènement du roi Eudes (888) à la mort de Philippe Auguste (1223).

Histoire moderne : vivre sa foi en France (XVIe siècle-1815).

Histoire contemporaine : les mondialisations des années 1880 au milieu des années 1930. La France de 1939 à 1995.

Histoire des arts : le récit dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.

Géographie : la France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université de Mulhouse – Haute-Alsace (groupe II)

NOR : ESRD2327206A

→ Arrêté du 16-8-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 août 2023, Laurent Masson est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université de Mulhouse – Haute-Alsace (groupe II), du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2027.

Nomination

Directeur général des services (DGS) de Centrale Lille (groupe III)

NOR : ESRD2327282A

→ Arrêté du 1-9-2023

MESR - DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 1er septembre 2023, Thierry Boulogne, agent contractuel, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de Centrale Lille (groupe III) du 1er septembre 2023 au 31 août 2025.

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2328440A

→ Arrêté du 19-10-2023

MESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 19 octobre 2023, sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, pour une durée de trois ans :

Les personnalités suivantes en raison de leurs compétences dans les domaines définis à l'article 2 du décret n° 94-22 du 24 octobre 1994 modifié portant création du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur :

- Joëlle Ducos, professeure des universités (Sorbonne Université) ;
- Odile Grandet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, collègue bibliothèque, documentation, livre et lecture publique ;
- Alice Lemaire, directrice des bibliothèques et de la documentation du Muséum national d'histoire naturelle ;
- François-Joseph Ruggiu, professeur des universités (Sorbonne Université).

Les présidents ou directeurs d'établissement utilisateurs suivants :

- le président de l'établissement public Campus Condorcet ;
- le président de l'université Paris-Cité ;
- la présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- la présidente de l'université Paris-Saclay.